



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL
DU 29 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2020 à 20 heures 30 à l'Hôtel de Ville, salle des Mariages, par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2020, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Auréli DELESTRE est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Lionel EFFOSSE, Dominique MISSIMILLY, Julien LAUREAU, Véronique BARBIER, Frédéric ABRAHAM, Nicole BERCES, André CARPENTIER, Marie-Laure RIVALS, Jean-Pierre GUERIN, Isabelle FAYOLLE, Jeannine HUE, Arnaud DAUXERRE, Carine LE GOFF, Danielle RENAULT, Auréli DELESTRE, Gildas QUERE, Karine BOURGEOIS, Quentin VINCENT, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Jérôme ROBERT, Alain TERNISIEN, Sophie LEBLIC, Claude LAMACHE.

Absents excusés régulièrement convoqués : Monsieur François DUGARD, absent, Monsieur Philippe COUVREUR, absent, Madame Marie-Françoise SIELER, absente, Monsieur Olivier DESCHAMPS pouvoir à Monsieur Julien LAUREAU, Monsieur Jacques BERBRA, absent, Madame Auréli LELIEVRE pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Monsieur Pierre THIBAUDAT, absent.

Gilbert RENARD informe qu'un incident gaz a eu lieu cet après-midi dans la ville, celui-ci n'étant toujours pas rétabli et plusieurs logements sont toujours sans chauffage. Il demande au technicien gaz, présent dans la salle, de faire un point sur la situation actuelle.

Le technicien GRDF se présente et confirme qu'un incident a eu lieu devant la crèche Andersen en début d'après-midi. La procédure gaz renforcée a été déclenchée entraînant un périmètre de sécurité et un confinement. Il explique que c'est la procédure classique avec les pompiers. Celle-ci a été levée à 15h00, mais pour la mise en sécurité il y a eu obligation de couper l'alimentation gaz pour 1 000 clients sur la commune de Bois-Guillaume, ce qui est important pour une coupure gaz. Ses collègues travaillent encore actuellement sur la réparation avant de débiter les remises en service. Il indique que celles-ci se feront prioritairement pour les hôpitaux, l'ARRED, les crèches, les écoles, les professionnels (restaurants, boulangeries) et ensuite les particuliers. La remise en service commencera ce soir et continuera dans la journée de demain. Il précise que les clients seront informés du passage des techniciens GRDF et s'ils le souhaitent pourront se remettre en service seuls. Il indique que si les personnes ne veulent pas se remettre en service elles-mêmes, les techniciens le feront. Il ajoute que toutes les informations sont sur le site de la ville, sur celui de GRDF ainsi que sur tweeter. Il souligne qu'il n'y a aucun problème de sécurité, juste une coupure d'alimentation arrivant suite à une agression du réseau.

Gilbert RENARD indique que les mesures d'urgence ont été prises cet après-midi avec confinement.

Le technicien confirme que 150 personnes ont été confinées dans la crèche Andersen et à l'Espace Guillaume le Conquérant. Il dit que

c'est assez impressionnant, mais ils préfèrent anticiper plutôt que de guérir.

Gilbert RENARD précise que cet incident a eu lieu sur le chantier de travaux de la rue de la Haie. Il remercie le technicien pour ces informations et lui souhaite bon courage pour la continuation des réparations.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2019

Jérôme ROBERT demande une rectification, page 97 « il ajoute que la position du groupe de Michel PHILIPPE est centriste ». Il pense que c'est une façon un peu lapidaire de résumer les choses. Il précise qu'ils ne sont pas centristes et si le mot a été prononcé, ce n'est pas dans cet esprit-là. Il demande que cette phrase soit supprimée.

Gilbert RENARD indique que le procès-verbal est la reprise des propos, cependant si cela ne le dénature pas particulièrement, il veut bien l'adapter en ce sens. Il indique que cette phrase sera supprimée du procès-verbal.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

- **Décision n° 2019/166/CAB** : Evènements et manifestations – Billetterie en ligne – Contrat – Signature du contrat.

- **Décision n° 2019/167/ST** : Vente d'un tracteur 2210 MASSEY FERGUSON, plaque 9795 WK 76.

- **Décision n° 2019/168/ST** : Vente d'un camion Renault MASCOOT 1042 FY 76.

- **Décision n° 2019/169/ECE** : Décision portant sur la prise en charge des obsèques d'un défunt dépourvu de ressources suffisantes.

- **Décision n° 2019/170/CAB** : Culture et communication – Evènements et manifestations – Convention d'utilisation de locaux municipaux – Ecole de musique de Bois-Guillaume – Bihorel - Isneauville.

- **Décision n° 2019/171/CAB** : Culture et communication – Evènements et manifestations – Convention d'utilisation de locaux municipaux – Association Bois-Guillaume Accueil.

- **Décision n° 2019/172/CAB** : Culture et communication – Evènements et manifestations – Convention d'utilisation de locaux municipaux – Association Maison Pour Tous.

- **Décision n° 2019/173/ECE** : Achat concession LEGROS.

- **Décision n° 2019/174/ECE** : Renouvellement concession LECOQ LE BLAYE.

- **Décision n° 2019/175/ECE** : Renouvellement concession LOQUET.

- **Décision n° 2019/176/ECE** : Renouvellement concession SEBANT.

- **Décision n° 2019/177/ECE** : Achat concession OSMONT.

- **Décision n° 2019/178/ECE** : Achat concession PERRIER.

- **Décision n° 2019/179/ECE** : Taxe de superposition de corps de concession FRANÇOIS-CAUCHY.

- **Décision n° 2019/180/ECE** : Renouvellement concession VIRY.

- **Décision n° 2019/181/ECE** : Achat de concession FABULET.

- **Décision n° 2019/182/ECE** : Achat de concession CHAUVIN.

- **Décision n° 2019/183/ECE** : Changement de destination de concession DENEUVE-MASE.

- **Décision n° 2019/184/ECE** : Renouvellement de concession COLLEN.

- **Décision n° 2019/185/ECE** : Achat de concession CRAMOISAN.

- **Décision n° 2019/186/ECE** : Renouvellement de concession LESEUL-CHOPART.

- **Décision n° 2019/187/ECE** : Renouvellement de concession LE FILLEUL DES GUERROTS-DUPREY.

- **Décision n° 2019/188/ECE** : Changement de nature de concession GOULIER.

- **Décision n° 2020/01/DJE** : Enfance, Jeunesse – Demandes de subventions – Caisse d’allocations Familiales de Seine-Maritime en faveur de l’enfance et la jeunesse.

- **Décision n° 2020/02/DJE** : Enfance, Education, Jeunesse, Citoyenneté et Sports – Demandes de subventions – Construction d’une halle sportive.

- **Décision n° 2020/03/CP** : Maintenance des systèmes de sécurité dans l’enceinte de divers équipements de la commune de Bois-Guillaume et de son CCAS – Lot n°1 : « Maintenance des extincteurs, R.I.A. et exutoires de désenfumage » - Attribution.

- **Décision n° 2020/04/CP** : Maintenance des systèmes de sécurité dans l'enceinte de divers équipements de la commune de Bois-Guillaume et de son CCAS – Lot n°2 : « Maintenance des systèmes d'alarmes incendie » - Attribution.

- **Décision n° 2020/05/CP** : Maintenance des systèmes de sécurité dans l'enceinte de divers équipements de la commune de Bois-Guillaume et de son CCAS – Lot n°3 : « Maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion » - Attribution.

- **Décision n° 2020/06/CP** : Aménagement du skate park au sein du Parc des Cosmonautes – Attribution.

Aucune observation n'est émise.

IV - DELIBERATIONS

I - CULTURE, MANIFESTATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES

1 - CULTURE ET COMMUNICATION – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ECOLE DE MUSIQUE BOIS-GUILLAUME, BIHOREL ET ISNEAUVILLE - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2020 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION - DECISION

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

L'école de musique de Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville, association régie par la loi de 1901, intervient pour la découverte, l'enseignement et la pratique de la musique sur les trois communes. Elle organise aussi des manifestations ayant pour seul but la promotion de la musique sous toutes ses formes.

Elle compte 540 élèves dont 463,5 instrumentistes pour l'ensemble des 3 communes.

L'école est encadrée par 31 professeurs, un directeur, une secrétaire et un régisseur.

Ses actions sont nombreuses ; elle offre notamment des cours individuels d'instruments, des cours collectifs de solfège, un jardin musical pour les enfants de 3 à 5 ans, des orchestres d'harmonie et à cordes, des chorales.

Dans le cadre du cursus Musique et handicap, elle accueille 7 enfants et 2 adultes.

De plus, deux partenariats, l'un avec l'association Cheval Espérance et l'autre avec le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) de Rouen ont été mis en place.

Trois groupes de travail ont, par ailleurs, été mis en place avec les professeurs : Projets musicaux et prestations publiques, Musique et Handicap, Réflexions et orientations pédagogiques.

Elle exerce donc un rôle éducatif et culturel important notamment pour les habitants de Bois-Guillaume.

Son activité présente, de ce fait, un intérêt communal certain. La commune peut donc légitimement lui apporter une aide.

L'Association sollicite la Ville pour le versement d'une avance de subvention au titre de l'année 2020.

Le vote du budget de la Ville étant décalé après le renouvellement municipal de mars 2020, il est proposé d'attribuer le tiers de la subvention de l'année précédente soit, 60 800€.

Il est rappelé que la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens précise que « l'autorité administrative qui attribue une subvention, doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie ». Le seuil défini par décret est de 23 000 €. Par conséquent, une convention doit être établie avec l'école de Musique.

Le dossier de demande de subvention est consultable auprès du Cabinet du Maire.

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION TRANSMISE.

Gilbert RENARD rappelle qu'un concert intitulé « êtres humains » aura lieu le mardi 11 février à 19h00. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site internet de la Ville. Il indique que ce concert fera l'objet d'un temps particulier.

Jean-Pierre GUERIN explique qu'effectivement le Rotary, venant des Etats Unis, l'instance suprême du Rotary, qui après un certain nombre de démarches locales, européennes et aux états unis, verse une subvention d'environ 33 000 euros pour la mise en place d'un studio d'enregistrement au bénéfice des donneurs de voix.

Gilbert RENARD indique que, comme cela a déjà été évoqué lors de commissions et de discussions, un local de l'Ecole de Musique situé à Bois-Guillaume est actuellement modifié pour devenir un studio d'enregistrement, de façon à permettre aux gens ne pouvant pas lire de pouvoir disposer de livres. Il précise que ce concert du 11 février est gratuit et opéré avec le directeur de l'Ecole de Musique, Xavier PETITALOT.

Nicole BERCES précise que les inscriptions peuvent se faire sur le site de la ville et à l'Ecole de Musique.

Gilbert RENARD confirme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

II – ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE, CITOYENNETE ET SPORTS

2 - SPORTS ET LOISIRS – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – USCB FOOTBALL – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS A INTERVENIR

2

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité

L'association Football Union Sportive Culturelle Bois-Guillaume (FUSCB), a sollicité la Ville pour l'attribution d'une avance sur la subvention au titre de l'année 2020.

Cette demande s'élève à 30 000€ afin de faciliter le fonctionnement de l'association en début d'année civile.

La Commune lui a versé en 2019 une subvention à hauteur de 63 000 €.

Pour mémoire, il est indiqué que le FUSCB intervient pour la pratique du football à tous les niveaux, de l'initiation à la compétition, de l'école de football aux vétérans.

Elle comporte deux équipes féminines U13 et U 17 et une activité de loisirs dédiés aux personnes porteuses d'handicap en partenariat avec l'IDFHI.

Il est rappelé que l'association compte, pour la saison 2019/2020, 645 joueurs (contre 609 en 2018/2019). L'USCB Football est la deuxième association de la nouvelle Ligue de Football de Normandie et la première au niveau départemental ayant le nombre le plus élevé d'adhérents au niveau amateur. Le nombre d'adhérents en 2019 est donc en hausse.

En outre, le FUSCB a mis en œuvre, dans le cadre du label de la Fédération Française de Football (FFF), un programme éducatif sur le terrain mais également hors stade au travers d'actions pédagogiques et citoyennes telles que la prévention des addictions (drogues, alcool, tabagisme), l'éducation à la nutrition,, le tri des déchets, etc.

Par ailleurs, le FUSCB a été retenu par la FFF comme association référente au titre de « Club, lieu de vie) parmi les 15 000 clubs de football français, amateurs et professionnels confondus.

Il convient de préciser que l'encadrement est assuré essentiellement par des bénévoles, mais aussi par des éducateurs et un agent d'entretien salariés. Au cours de l'exercice 2019, le FUSCB s'est doté d'un salarié supplémentaire pour mener l'ensemble des actions précitées.

Il est rappelé que, depuis sa création, la Ville participe au fonctionnement du club en mettant gratuitement à sa disposition des locaux et des terrains dont elle assume l'investissement, la maintenance et l'entretien, et en lui apportant des subventions.

Par ailleurs, par délibération du 25 septembre 1987, complétée le 16 mars 1988, le Conseil Municipal de Bois-Guillaume a autorisé la signature d'une convention avec l'association « FUSCB » pour le gardiennage, le nettoyage et l'entretien des vestiaires, ainsi que le petit entretien des terrains de football du Parc des Cosmonautes.

Le dispositif prévoit le versement par la Ville d'une participation forfaitaire annuelle. En contrepartie, l'association prend en charge le gardiennage, le nettoyage, l'entretien des vestiaires ainsi que le petit entretien des terrains du Parc des Cosmonautes.

La participation de la Ville est indexée sur l'indice 100 de la Fonction Publique et est fixée annuellement par la Ville, comme le prévoit la convention conclue entre la Ville et l'association.

L'Indice 100 de la Fonction Publique n'ayant pas été revalorisé au 1^{er} janvier 2020, la participation communale s'élève donc à 20 542 €.

Pour mémoire, le montant de cette participation était de 20 542 € pour l'année 2019.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de faire droit à la demande d'avance de subvention du Club et de lui attribuer la somme de 30 000 € au titre de l'année 2020.

A ce titre, il rappelle que la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens précise en son article 10 que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». Le montant annuel a été fixé à 23 000 € par le décret 2001- 495 du 06 juin 2001. Il convient donc de signer une convention avec le FUSCB.

L'instruction complète de la demande de subvention sera menée dans le cadre de l'examen de l'ensemble des autres demandes d'aides communales; elle fera l'objet d'une décision lors du vote du budget primitif 2020.

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Gilbert RENARD indique que les élus vont recevoir une invitation pour l'inauguration des nouveaux vestiaires. Celle-ci aura lieu le 7 février à 18h00 en présence de Valérie FOURNEYRON, le terrain de foot lié à ces nouveaux vestiaires portant le nom de son fils.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

III - METROPOLE, FINANCES, ECONOMIE ET INTERCOMMUNALITE

3 - AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV) DE LA SEINE-MARITIME 2020-2025

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Par courrier en date du 27 décembre 2019, le Préfet a transmis à la Ville pour avis, le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV), pour la période 2020 – 2025.

Rappel du cadre réglementaire

Depuis 2003, en application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage pour les communes de plus de 5000 habitants, le département de la Seine-Maritime dispose d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Ce schéma est un outil de planification, de programmation et de mise en œuvre de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage, pour une durée de 6 ans.

Il comporte des prescriptions territorialisées, en matière :

- D'aires permanentes d'accueil ;
- De terrains familiaux locatifs ;
- D'aires de grand passage.

Il définit également la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage (santé, scolarisation, insertion professionnelle, accès aux droits, etc.).

Par ailleurs, depuis la loi NOTRe de 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), tous les EPCI sont compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Révision du schéma de la Seine-Maritime

Le premier schéma a été élaboré en 2003, le second en 2012. Ce dernier est toujours en application dans l'attente de la révision du nouveau schéma 2020-2025. En la matière, ce sont le Département et l'État qui pilotent le SDAHGV.

Aussi, sa révision a été décidée par la commission consultative départementale des gens du voyage, en mars 2018. Plusieurs étapes se sont déroulées depuis :

- Août 2018 : mission d'élaboration confiée à SOLIHA TERRITOIRES en Normandie, en groupement avec Tzigane Habitat ;
- Phase de diagnostic reposant sur un questionnaire adressé à l'ensemble des Maires du département ;
- Mars-avril 2019 : Organisation des ateliers de travail avec pour thème, les infrastructures et l'accompagnement des collectivités territoriales, puis l'accompagnement social des publics. Une restitution a eu lieu le 21 mai 2019 ;
- Juillet 2019 : Validation par la commission du diagnostic, des enjeux et pistes d'action ;
- Novembre 2019 : la commission donne un avis favorable sur le projet de schéma.

Principaux éléments relatifs aux prescriptions du projet de SDAHGV 2020-2025

Le nouveau schéma remet à jour les prescriptions réglementaires portant sur les secteurs géographiques et les communes devant disposer d'équipements pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Pour rappel : Les prescriptions sont établies en nombre de places. Une place correspond à une caravane. Si un ménage dispose de 2 caravanes, il faut considérer que 2 places sont utilisées.

En matière d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs

Il est constaté une installation des familles sur les territoires sur des durées de plus en plus longues. L'accent doit donc être mis sur les besoins liés à l'ancrage territorial des ménages, nécessitant d'apporter des réponses en matière d'habitat.

Les prescriptions visent donc à créer 434 places de terrains familiaux locatifs à l'échelle départementale. Ce sont des aires d'accueil qui constituent la résidence permanente des ménages.

A noter que sur l'arrondissement de Rouen, il n'y a pas d'obligation de création de nouvelle aire permanente d'accueil en plus de celle déjà programmée depuis le précédent schéma et en attente de réalisation.

En matière d'aires de grand passage

Sur ce sujet, le **schéma reconduit les prescriptions d'aires sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie**, mais également sur les autres communautés d'agglomération (Fécamp Caux Littoral, région dieppoise, etc.). Pour information, sur Yvetot, l'absence de besoin conduit à supprimer la prescription.

Précisions sur l'Arrondissement de ROUEN

En matière d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs

En 2011, dans cet arrondissement, 28 communes comptaient plus de 5000 habitants. Elles étaient donc concernées par des obligations d'accueil dans le précédent schéma.

Aujourd'hui, aucune de ces communes n'est passée en-dessous du seuil des 5000 habitants. Le nombre de communes inscrites au nouveau schéma est donc toujours de 28.

Sur ces 28 communes, 12 d'entre elles sont déjà équipées d'aires d'accueil permanentes, soit 216 places réparties sur 10 aires d'accueil, en 2011.

En 2019, l'état des lieux concernant la Métropole Rouen Normandie est établi comme suit :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL
29 JANVIER 2020

Etat des lieux 2019 :

	Aire d'accueil	Nbre de places	Equipements
METROPOLE ROUEN NORMANDIE			
Aires de 1 ^{ère} génération	Rouen / Le Petit Quevilly	50	Douches collectives dans le local d'accueil Pas d'eau chaude sur les emplacements
	Le Grand Quevilly	50	
	Elbeuf	8	
Aires de 2 ^{ème} génération	Notteville-lès-Rouen	40	Blocs sanitaires individuels Espace buanderie ouvert
	Le Trait	12	
	Bois-Guillaume / Bihorel	16	
Aires de 3 ^{ème} génération	Saint-Pierre-lès-Elbeuf / Caudebec-lès-Elbeuf	24	Blocs sanitaires individuels Espace buanderie / cuisine fermé
	Oïssel	24	
	Grand Couronne	10	
	Darnetal	10	
	Notre-Dame-de-Bondeville	10	
TOTAL MRN		254	
CC CAUX AUSTREBERTHE			
	Barentin / Pavilly	10	Blocs sanitaires individuels Espace buanderie ouvert
CC DE LA REGION D'YVETOT			
	Yvetot	16	Blocs sanitaires individuels Espace buanderie ouvert
TOTAL ARRONDISSEMENT		280	

Concernant le taux d'occupation moyen annuel recensé en 2018, l'aire de BOIS-GUILLAUME obtient 67%.

Commune	Nbre de places	ALT2	Taux d'occupation moyen annuel 2018
METROPOLE ROUEN NORMANDIE			
ELBEUF	8	OUI	52%
ROUEN / PETIT QUEVILLY	50	OUI	54%
NOTTEVILLE LES ROUEN	40	OUI	50%
GRAND QUEVILLY / PETIT COURONNE	50	OUI	67%
GRAND COURONNE	10	OUI	96%
OISSEL	24	OUI	81%
CAUDEBEC LES ELBEUF / SAINT PIERRE LES ELBEUF	24	OUI	79%
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	10	OUI	95%
BOIS GUILLAUME BIHOREL	16	OUI	67%
DARNETAL	10	OUI	88%
LE TRAIT	12	OUI	70%

Pour ce qui relève de la volonté de transformer certaines aires en terrains familiaux, la Ville de BOIS-GUILLAUME n'est pas concernée.

En conclusion (cf. annexe 8 du SDAHGV), au regard des orientations et prescriptions pour la période 2020-2025, la Ville de BOIS-GUILLAUME remplit ses obligations, conformément à la loi. Effectivement, 16 places sont existantes et devront être conservées pour rester conforme au nouveau schéma.

En matière d'aires de grand passage

L'aire de grand passage prescrite dans l'ancien SDAGV n'a pas été réalisée sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, un terrain de 2,5 ha situé à Rouen, rue de Repainville, a été mis à disposition des gens du voyage et des forains en tant que solution provisoire et alternative. Effectivement, le terrain ne répond pas aux normes et attentes relatives à un terrain de grand passage. Pour cela, il devrait faire 4 ha. La solution n'est donc pas satisfaisante pour être pérenne.

Si l'on met en parallèle les demandes, c'est l'arrondissement le moins demandé au regard des grandes missions estivales. Néanmoins, la Ville de Rouen a été visitée en 2018 et a vu le nombre de demandes augmenter en 2019. A ce titre, la prescription de réalisation d'une aire de grand passage sur la Métropole Rouen Normandie doit être maintenue.

5.2. PRESCRIPTIONS ET PRECONISATIONS EN TERMES D'AIRES DE PETIT ET GRAND PASSAGE

EPCI	Aires de grand passage existantes	Obligation aires de grand passage	Préconisations en aires de petits passages
METROPOLE ROUEN NORMANDIE		1 aire de 4 ha	2 aires
CA FECAMP CAUX LITTORAL		1 aire de 4 ha	
CU LE HAVRE SEINE METROPOLE	1 aire de 4 ha		
CA DE LA REGION DIEPPOISE		1 aire de 4 ha	
CC DES VILLES SOEURS		1 aire de 4 ha	
TOTAL DEPARTEMENT	1	4	2

Par ailleurs, il est apparu lors de la phase de diagnostic que le territoire de la métropole rouennaise était concerné par des petits rassemblements de caravanes pour des séjours courts lors des hospitalisations de voyageurs. Il semble donc opportun de créer 2 aires de petits passages à proximité du CHU de Rouen et du CHR d'Elbeuf.

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Yannick OLIVERI-DUPUIS demande si le terrain des gens du voyage situé à côté de Lubrizol existe encore.

Gilbert RENARD indique qu'il a été évacué au moment du sinistre. Il pense qu'il n'est pas officiellement supprimé mais se demande si c'était un terrain officiel.

Il précise ensuite que le problème principal des aires d'accueil des gens du voyage est, pour la ville de Bois-Guillaume, derrière elle et fait partie des projets parfois difficiles à mener. Il rappelle que l'aire d'accueil des gens du voyage couvre aussi les obligations de la ville

de Bihorel. Le projet d'origine était plus important couvrant Mont-Saint-Aignan, Bihorel et Bois-Guillaume. Il y avait eu un changement de politique à l'époque car l'aire aurait regroupé 25 emplacements donc potentiellement 50 caravanes, un peu comme le schéma de celui de Sotteville le long de la seine, mais cela n'était pas concluant car il y avait trop de monde. Il explique que parmi les gens du voyage, il y a deux grands groupes, les Roms, les tziganes et les évangélistes et ils ne s'entendent pas toujours très bien entre eux. Alors avoir des aires trop grandes peut amener des conflits. A Bois-Guillaume, ce sont des familles qui passent donc il y a moins de risque de conflits. Il rappelle qu'à l'époque il y avait eu un certain nombre de critiques, comme souvent pour ce genre de projet, et cela a quand même été maintenu et objectivement ce terrain, aujourd'hui, ne pose pas de problème particulier. Il indique que la scolarité des enfants est assurée et rappelle que si un jour, un groupe de famille arrivait avec plusieurs enfants à scolariser en même temps et que Bois-Guillaume ne pouvait pas les accueillir dans ses écoles, le groupe scolaire Méliès de Bihorel serait obligé également d'en accueillir puisque Bois-Guillaume, avec ce terrain, a pris les obligations de Bihorel. Il ajoute que le point très difficile que la Métropole devra régler lors du prochain mandat sera l'aire de grand passage. Il indique que l'ancien Président de la Métropole a été mis en demeure plusieurs fois par Monsieur le Préfet qui l'a menacé de prendre un arrêté de carence pour décider lui-même. Il ne sait pas où cela en est actuellement, sachant qu'à quelques semaines des élections, il peut comprendre qu'il est compliqué de trouver une aire d'accueil des gens du voyage de grand passage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

IV - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS

4. PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE – VŒU SOUMIS A APPROBATION LORS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 13 FEVRIER 2020.

Rapporteur : Marie-Françoise GUGUIN au nom du Conseil de Municipalité

La Métropole Rouen Normandie s'apprête à approuver lors du conseil métropolitain du 13 février 2020, son Plan Local d'Urbanisme.

A cette occasion, la Ville entend rappeler les circonstances dans lesquelles elle a émis un avis défavorable le 20 mai 2019 et les difficultés et points de désaccord qui persistent à la lecture du projet qui sera soumis au Conseil Métropolitain du 13 février 2020,

- **L'avis défavorable du conseil municipal du 20 mai 2019 de Bois-Guillaume, concernant la version arrêtée le 28 février 2019 en conseil métropolitain, du projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie.**

Pour rappel, par délibération du conseil municipal du 20 mai 2019, la ville de BOIS-GUILLAUME a émis un avis défavorable quant au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie.

Cette délibération détaille et reprend plusieurs points, que ce soit sur la forme ou sur le fond du document, justifiant cet avis négatif par la non prise en compte de certains éléments de la part de la Métropole.

- **Le courrier du 1^{er} octobre 2019 à destination de la Métropole Rouen Normandie.**

Par ailleurs, par courrier adressé à la Métropole Rouen Normandie en date du 1^{er} octobre et reçu le 04 octobre, la Ville reprenait plusieurs points bloquants pour le développement de certains projets structurants sur la ville, si le PLUi ne venait pas à être amendé, avant approbation. Ces projets concernent le développement de l'offre de loisirs, de sport mais également la mise en œuvre de projets d'habitat social.

Pour rappel, l'enquête publique du PLUi, qui s'est tenue du 19 août 2019 au 1^{er} octobre 2019, s'est terminée en plein épisode malheureux de LUBRIZOL survenu dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019.

Les éléments complémentaires envoyés à la Métropole non pas été pris en compte par celle-ci.

Les principaux points de désaccord entre la Ville et la Métropole, rappelés dans le courrier, se résument ainsi :

- Hauteur – Projet 50 % social rue Herbeuse – HABITAT 76 :

Une modification du PLU de Bois-Guillaume avait été accordée et votée par la Métropole en Mai 2018 concernant les règles de hauteur, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction comprenant 50% de logements sociaux.

Ce projet est remis en cause si le PLUi n'évolue pas sur les deux parcelles concernées au travers une modification de la carte des morphologies urbaines par exemple.

- Hauteur – CHU rue du Maréchal Juin :

La Ville a demandé que les terrains du CHU changent de catégorie de hauteur, passant du R+2+C (14 m) au R+1+C (11m).

- Zone NL:

La ville souhaite accompagner les projets de développement des zones de loisirs sur son territoire, qu'ils soient privés ou publics. Cela est possible dans le PLU actuel de la Ville.

Pour mémoire, le Golf de Bois-Guillaume a un projet de développement en Village éco-sport, qui serait un réel atout pour le territoire et la pratique sportive en tout genre. Cela nous a d'ailleurs conduits à délibérer une promesse de vente le 9 octobre 2019.

Dans la version actuelle du PLUi, la zone NI ne permettrait pas ce développement. Aussi, la Ville a toujours demandé, y compris dans sa délibération du 20 mai 2019, qu'une zone indicée en NI soit proposée.

- Zone A:

Le classement de la Chevalerie de la Bretèque en zone A du PLUi la bloque dans ses projets de développement.

Elle est aujourd'hui classée en NLa dans le PLU actuel.

La Métropole reporte la demande à une future évolution du PLUi.

- **La difficulté de compatibilité entre le PLUi et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), soulignée par correspondance de Monsieur le Maire le 12 décembre 2019 après plusieurs interventions (réunion des Présidents de groupes politiques, conférence métropolitaine des Maires).**

On constate que dans sa version soumise à approbation, le PLUi comporte une carte des risques (Planche n°3), reprenant l'ensemble des risques, qu'ils soient :

- Naturels (*plan d'exposition, plan de prévention des risques inondation - PPRI, ruissellement, débordement des cours d'eau, falaises, cavités, etc.*) ;
- Technologiques (*plan de prévention des risques technologiques – PPRT, ICPE, etc.*).

Néanmoins, la Ville a reçu récemment de la Préfecture, son projet de DICRIM réalisé dans le cadre de la réglementation relative à l'information préventive des populations sur les risques majeurs (article L.125-2 du Code de l'Environnement). Ce document reprend l'ensemble des risques encourus par les habitants de BOIS-GUILLAUME.

A ce titre, il reprend effectivement les risques naturels et technologiques. Il fait donc apparaître que la Ville de BOIS-GUILLAUME est exposée aux risques :

- Inondation ;
- Mouvement de terrain (cavités souterraines) ;
- Industriel ;
- Transport de matières dangereuses.

Chaque risque est décliné ensuite en fiches, dans le DICRIM.

La dernière page du document est consacrée à une cartographie reprenant l'ensemble des risques sur le territoire.

Il est constaté que le risque industriel lié à la présence de l'établissement classé SEVESO seuil haut, BOREALIS à Grand-Quevilly, présent dans la carte du DICRIM de BOIS-GUILLAUME n'est pas repris dans le cadre de la carte des risques du PLUi.

Tout comme le cas du transport des matières dangereuses.

Il est donc émis un doute sur la compatibilité entre d'un côté, la prise en compte du PPRT et de l'autre, l'absence de périmètre concernant notamment les risques industriels et de transport de matières dangereuses, dans le PLUi.

En conséquence, le Conseil Municipal de Bois-Guillaume EMET LE VOEU QUE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE BOIS-GUILLAUME :

1) CONFIRMENT LE REFUS D'ADOPTER LE PROJET DE PLU DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE DANS SA FORME ACTUELLE PROPOSE POUR APPROBATION LE 13 FÉVRIER EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE, AU REGARD DE L'ENSEMBLE DES POINTS RAPPELES PRECEDEMMENT.

2) CONFIRMENT LA VOLONTÉ DE REITERER LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS MENTIONNES CI-DESSUS.

Gilbert RENARD indique qu'ils ont déjà eu l'occasion de débattre de ce sujet et ils ont réitéré un certain nombre de demandes à plusieurs reprises depuis de longs mois sans être entendu.

Il souhaite rappeler que depuis quelque temps, tout en regrettant que ce ne soit pas arrivé avant, des dispositions ont été prises pour permettre aux grandes métropoles ou grandes agglomérations de faire des PLU de secteur, ce qui serait plus judicieux. Il explique que le législateur s'est rendu compte qu'élaborer un PLU pour 71 communes avec des règles standards est très compliqué dans la mesure où des communes, ou des groupes de communes, comme par exemple Mont-Saint-Aignan, Bihorel ou Bois-Guillaume, n'ont pas la même morphologie urbaine, la même histoire, le même développement depuis la révolution industrielle que des communes qui se sont développées dans les vallées comme la Vallée du Cailly ou sur la rive sud de Rouen avec un passé industriel et non agricole. Comme il l'a déjà dit, il souligne que vouloir faire un PLUI de façon très généraliste, même s'il est assorti de promesses de révision rapide après son adoption, l'interpelle car les modifications rapides peuvent être faites mais pas les révisions. Il dit que lorsqu'il s'agit de transformer un terrain naturel en terrain urbanisable, une modification ne suffit pas, il faut une révision.

Sans vouloir être prétentieux, il souhaite indiquer qu'un des arguments lors de l'élaboration des documents du PLU est d'essayer d'économiser des espaces agricoles, de préserver des espaces naturels au profit d'une urbanisation un peu plus dense. C'est ce qu'ils ont fait lors de l'élaboration du dernier PLU qui a eu lieu début 2008 avant les élections municipales assumant ainsi le risque d'être sanctionné par les électeurs.

Il ajoute qu'aujourd'hui, force est de constater que décider d'approuver un PLUI à moins de 4 semaines d'un renouvellement général des Conseils Municipaux avec une gouvernance de la Métropole qui sera modifiée, son conseil sera installé le 6 avril, il est évident qu'ils seront dans les deux mois des démarches administratives traditionnelles. Il n'est pas interdit d'imaginer que s'il y avait une nouvelle majorité souhaitant remettre en chantier ce PLUI, ils auront tout le loisir de pouvoir le retirer puisqu'ils seront dans les délais de retirer cette délibération ou de la rapporter. A titre personnel, il précise qu'il ne siègera probablement pas à la Métropole dans quelque temps. Il voudrait dire également qu'il n'y a pas de risque de sanction politique, c'est-à-dire que lorsqu'un maire ou une équipe municipale décide d'un PLU quelques semaines ou quelques mois avant une campagne électorale, remet en jeu son existence ou la continuité de son engagement. Or, la majorité ayant décidé ce PLUI est intouchable par les Bois-Guillaumais puisque cela a été établi par

l'ancien Président de la Métropole et par la Vice-Présidente de l'urbanisme, élue du secteur d'Elbeuf.

Il ajoute que théoriquement dans le code des collectivités locales est précisé que les communes doivent disposer d'elles-mêmes, donc lui, en tant que Maire de Bois-Guillaume, trouve qu'il y a un problème déontologique ou de démocratie.

Gilbert RENARD évoque ensuite le DICRIM dont a parlé Marie-Françoise GUGUIN en précisant que c'est un document consulté pour instruire les renseignements d'urbanisme quand une mutation se fait. Il explique que lors de l'envoi d'un renseignement d'urbanisme à une personne souhaitant vendre ou acheter une propriété ou un terrain, des petites croix sont à remplir, et dans celles-ci aujourd'hui se trouvent les risques de transport de matières dangereuses, de marnières, de ruissellements et enfin le risque industriel, fameux risque dans un rayon de 8 kms de Borealis. Il l'a signalé plusieurs fois depuis le mois de septembre à la Métropole mais il n'a pas eu d'écoute. Par désespoir de cause il a demandé à Monsieur le Préfet et à ses services de les conseiller à préparer le nouveau DICRIM en vue de l'adoption du nouveau PLU, mais officiellement la Préfecture leur a envoyé un document ne correspondant pas à la cartographie des risques qui était dans l'enquête publique. Cela l'interroge. Il sait que ces documents peuvent évoluer dans le temps, ces choses étant dynamiques, par exemple le risque Borealis, plus gros risque de la Métropole peut disparaître demain si Borealis s'arrête, il n'y aura plus de risque. Une marnière peut se boucher, le Maire prend un arrêté municipal et lève l'indice risque marnière, le tableau est mis à jour sauf qu'au moment où ils sont établis pour la première fois dans une nouvelle existence, ils sont censés être à jour, or ils ne le sont pas. Avec Julien LAUREAU, Nicole BERCES et Marie-Françoise GUGUIN il émettra également cette réserve le 13 février. C'est pour cela qu'il voulait revenir vers les élus ce soir pour qu'ils soient informés de cette proposition de voter contre ce projet de PLUI de la Métropole Rouen Normandie.

Arnaud DAUXERRE souhaite faire une observation qui n'est pas en lien avec le PLUI mais concernant le transfert de compétences voirie à la Métropole. Il réitère ses remarques faites à plusieurs reprises car, étant usager de la route, il trouve étonnant voire scandaleux l'état des chaussées faisant qu'un bois-guillaumais allant travailler rive gauche à Rouen emprunte des chaussées aussi dégradées. Il cite la rue du champs des oiseaux et diverses chaussées de Bois-Guillaume. Il utilise Bois-Guillaume Pocket mais ce n'est pas suffisant à ce niveau. Il dit que la Métropole pourrait faire des efforts en faveur des communes ayant transféré la compétence voirie. Il parle également des marquages au sol qui, par temps de pluie, rendent très dangereuse la conduite. Il ajoute que cela est important pour la sécurité des cyclistes, des automobilistes ainsi que pour l'état des véhicules.

Gilbert RENARD indique que c'est compliqué, la Métropole est une structure récente et rappelle que lorsque les voiries ont été transférées en 2015, la Métropole a étudié les comptes administratifs des communes en remontant 5 ans en arrière pour calculer le montant d'investissement par commune. A Bois-Guillaume, le montant d'investissement s'élevait à environ 400 000 €, mais cette somme n'incluait peut-être pas toujours le fonctionnement ponctuel pour le rebouchage des nids de poule, le marquage et autres. Il pense qu'il y a un déficit dans l'action de la Métropole. Il ajoute que maintenant les élus de la Métropole ont mis un système de découpage, qui aurait pu rejoindre le PLUI d'ailleurs, par pôle, Bois-Guillaume étant dans le pôle Plateaux Robec comprenant 23 communes, représentant environ

100 000 habitants et plusieurs centaines de kilomètres de voirie, Bois-Guillaume en possédant 80 kms. Il pense que les équipes travaillant sur ce dossier ne sont pas suffisamment importantes, c'est-à-dire qu'il y a un transfert nécessitant sans cesse de réclamer un rebouchage ou une intervention en matière de marquage. D'ailleurs sur ce dernier point, cela fait plusieurs semaines que la Ville a demandé de refaire des marquages et c'est seulement la semaine dernière qu'il a vu une personne prendre les mesures pour faire une campagne de marquage. Il confirme qu'il y a un vrai déficit là-dessus.

Il espère pour la prochaine mandature une meilleure lecture et un traitement plus équitable entre les 71 communes car il lui semble, qu'il y ait des communes mieux traitées que d'autres. Il espère que les prochaines mandatures et gouvernances de la Métropole veilleront à ce que tout cela s'améliore et soit de meilleure qualité.

Il précise ensuite que les signalements peuvent être faits sur l'application Bois-Guillaume Pocket arrivant directement à la Ville de Bois-Guillaume qui retransmet ensuite à la Métropole. Il indique que les usagers peuvent également appeler le n° vert de la Métropole 0 800 021 021 et ajoute que plus il y aura de signalements plus il y aura de prises en compte des demandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

Gilbert RENARD rappelle ensuite que les Conseils de la Métropole comme les Conseils Municipaux sont publics. Cependant, le public peut actuellement être empêché d'y assister par les CRS en raison de l'ambiance de manifestations et de protestations.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

I – INFORMATIONS AUX ELUS

Le feuillet de clôture et le procès-verbal de cette séance seront mis à disposition des élus sous quinzaine pour signature et consultation dans le bureau de Laurence VALLEE, situé au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.

I – INFORMATIONS

- **Portes ouvertes Croix Rouge** : samedi 1^{er} février, de 10h00 à 16h30, chemin de la Bretèque.
- **Concert être humain sur le thème du vivre ensemble, des droits de l'homme et de la différence** : mardi 11 février, à 19h00 à l'Espace Guillaume le Conquérant.
- **Cérémonie des nouveaux arrivants** : mercredi 12 février à 19h00 à l'Hôtel de Ville, salle des Mariages.
- **P'tit café du Maire** : vendredi 14 février à 10h30 sur le marché de la Mare des Champs.
- **Thé dansant** : mardi 18 février, à 14h30, à l'Espace Guillaume le Conquérant, entrée 6 €, goûter 4 €, inscriptions 02.35.12.24.55.

- **Collecte nationale les Restos du cœur** : les 6, 7 et les 8 mars dans les supermarchés.
- **Atelier mobilité pour facilité la vie quotidienne** : mercredi 11, 18 et 25 mars, à 14h30 à l'EHPAD Boucicaud à Mont-Saint-Aignan.
- **Echange Franco-Allemand ouvert aux jeunes nés entre 2003 et 2008** : venue des allemands du 30 mars au 7 avril, départ des français du 20 au 29 août 2020, inscriptions au 06.63.13.87.77.
- **Conférence l'intelligence artificielle une nouvelle révolution** : débat par Stéphane CANU mercredi 8 avril à 20h30 à l'Espace Guillaume le Conquérant, réservation à la Maison Pour Tous 06.98.24.22.93 (places limitées).
- **Taille de la vigne avec l'association In Vigno Meritas** : samedi 8 février de 10h00 à 12h00 : 10h00 à 11h00 théorie à la salle du CLIC dans le bas du Clères à côté de la pharmacie et de 11h à 12h mise en pratique dans la vigne du Mont Fortin, l'accès se faisant par la rue de Bellevue. Inscription et réservation obligatoires au 06.50.58.05.03. Un suivi du projet est également sur un compte facebook vignes.in.vigno.meritas.

Gilbert RENARD annonce ensuite que sauf événement particulier ce Conseil Municipal est le dernier du mandat 2014 – 2020. Il dit que comme tous le savent il n'a souhaité se représenter comme Maire et dans ce souhait a décidé de passer la main à sa 1^{ère} Adjointe, Marie-Françoise GUGUIN, en toute clairété pour que les bois-guillaumais puissent, il espère, donner leur avis. Il ne veut pas développer cette décision parce qu'ils ne sont pas réunis ce soir pour une réunion liée à la campagne électorale, on pourrait lui en faire le reproche. Il remercie l'ensemble des collègues de l'avoir supporté depuis 14 ans comme Maire.

Il précise qu'en réalité cela fait 33 ans qu'il vit sa passion au sein de cette Mairie commençant en tant que Conseiller Municipal d'opposition, puis Conseiller Municipal de majorité, puis Conseiller Municipal délégué. Il ajoute que cela fait 33 ans qu'il vit sa passion engagée au service de Bois-Guillaume et au-delà de celles et ceux qui vont se présenter au suffrage dans quelques semaines, il remercie les Conseillers et Adjointes actuels d'avoir travaillé parfois dans le débat mais également dans la convivialité. Il remercie également en particulier trois Adjointes : le Sport, la Culture et les Finances. Concernant les finances, il dit que grâce à leur gestion collective et avec la surveillance de Lionel EFFOSSE, il peut dire que les finances de la Ville pour le futur ou la future Maire seront particulièrement saines et permettront de mener de beaux projets.

Il rappelle que la Ville de Bois-Guillaume ne bénéficie pas de dotation très élevée et grâce à cette gestion très rigoureuse il pense que maintenant la Ville va pouvoir en récolter les fruits. Il souligne qu'ils ont été très prudents et sans vouloir se plaindre veut rappeler quand même que les dotations de l'Etat ont été dans un premier temps bloquées sous la présidence de Monsieur SARKOZY, ensuite diminuées sous la présidence de Monsieur HOLLANDE et de nouveau diminuées avec le président actuel. Il dit qu'en fait c'est l'histoire, comme le PLU, et que chaque commune a son histoire. Il explique que c'est l'histoire de Bois-Guillaume qui a fait son succès pour l'emploi car Bois-Guillaume est une des villes où le tertiaire a démarré le plus fort dans les années 1970 après la chute du monde industriel et la mutation du monde agricole avec l'arrivée de la Cité de l'Agriculture, avec les hôpitaux, la Croix Rouge, les cliniques privées.

Il souligne que ce n'est pas pour les beaux yeux des élus de l'époque qu'ils se sont installés dans notre ville mais Bois-Guillaume avait, avec Mont-Saint-Aignan, la plus faible taxe professionnelle de toute la Métropole. Elle était à 8% alors que sur Sotheville-les-Rouen elle était à au moins à 20%. Il ajoute qu'un patron installe son entreprise là où il paiera moins d'impôts et c'est ce qui a fait la dynamique de Bois-Guillaume. Cette dynamique de bâtiments tertiaires s'est accompagnée d'un développement de logements adaptés aux emplois créés qui étaient plutôt des emplois supérieurs, alors que dans les villes au passé industriel le logement social était plus adapté. Il précise que c'est comme cela que Bois-Guillaume s'est développée et a toujours une politique d'impôt faible mais avec des effets pervers.

Il indique que la mécanique de l'Etat depuis les années 1970 a toujours privilégié les aides aux communes qui avaient beaucoup d'impôts et donnait moins à celles qui en avaient peu, basées sur un taux sans se rendre compte que les bases foncières jouaient dans le calcul. Ce qui fait que Bois-Guillaume par exemple qui avait des taux les plus faibles, donc théoriquement au potentiel fiscal très élevé par rapport au taux moyen pratiqué dans la région, avait moins d'aide. Elle reçoit aujourd'hui environ 40 € de dotation par habitant alors que d'autres communes ont 500 € de dotation par habitant. Il ne souhaite pas revenir sur ce fait mais la conclusion est que plus une commune dépensait en augmentant ses impôts plus elle recevait d'argent, et plus une commune gérait au plus serré et moins on lui en donnait. Il pense que c'est un système qui a besoin d'être revu et croit d'ailleurs qu'il est en réflexion. Pour terminer ce sujet, il dit qu'il faut savoir que la suppression de la taxe d'habitation pour 2023, puisque en 2020 80% sont exemptés et les 20% restant vont l'être sur les 3 ans à venir, va jouer dans les critères de calcul de la DGF et les hautes instances viennent de s'en rendre compte. Il ajoute que des études sont actuellement en cours pour reconsidérer les critères de dotation des communes, environ une quarantaine, d'ailleurs il y a presque autant de critères de dotation des communes qu'il y a de régimes de retraite. Il remercie les collègues ayant travaillé à cela et dit que grâce à leur gestion collective les finances de la Ville sont saines.

Il remercie également l'ensemble de l'administration d'avoir œuvré pour mettre en œuvre les décisions prises parce que la politique qui est menée dans toutes les communes de France peut l'être que s'il y a une bonne administration derrière. Il dit que l'administration est un rouage et une clé de fonctionnement dans une commune. Il ajoute que ces dernières années, Bois-Guillaume a eu beaucoup de changement dans son administration, puisque pratiquement toute la Direction et les chefs de service ont été renouvelés, non pas par décision du Maire mais faisant suite à des mutations et des départs en retraite. Il souligne que les élus passent mais l'administration reste.

Il souhaite ensuite dire un mot sur le service public. Il dit que parfois la fonction publique est critiquée, comme il l'a probablement lui-même fait, mais au sens large car c'est vrai qu'il y a peut-être des critiques à faire dans certains cas, comme à Bercy où l'on ne connaît même pas le nombre de personnes y travaillant.

Il veut dire que l'administration a parfois aussi besoin d'être réformée mais le service public est basé sur l'administration et dit qu'elle peut aussi être remerciée pour son travail avec les élus. Il souligne que l'administration protège également les élus car il y a des règles à respecter. Il a eu écho d'un Maire d'une région de l'Eure ayant décidé un jour de donner plus d'indemnités à son personnel. Aujourd'hui, cet élu est ennuyé car il a agi en dehors des règles et est condamné à rembourser. Il reconnaît que l'administration a ainsi un rôle de garde-fou.

Gilbert RENARD conclu en disant qu'il va retrouver un peu de disponibilités en espérant continuer à travailler sous d'autres formes autour de la Mairie. Il va profiter un peu plus de sa famille et de ses onze petits-enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Bois-Guillaume, le 7 février 2020



Aurélie DELESTRE
Secrétaire de séance



Gilbert RENARD
Maire